

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

GARANTIR LA GRATUITÉ TOTALE DES PARKINGS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
DE SANTÉ - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

N° 89

AMENDEMENT

présenté par

M. Meurin, Mme Bamana, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Delannoy, M. Dussausaye, M. Florquin,
M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, Mme Ranc, Mme Rimbart et
M. Emmanuel Taché

ARTICLE 1ER TER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 5° L'accessibilité des établissements publics de santé en termes de transport, notamment dans les villes concernées par les zones à faibles émissions mobilité. Il s'agit de prendre en compte l'accessibilité à la santé pour les patients, leurs proches et le personnel médical. Le chiffrage porte également sur la question de l'accessibilité pour tout type de publics. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement sollicite de la part du Gouvernement un rapport chiffré pour que soit pris en compte l'accessibilité aux hôpitaux, notamment dans les ZFE.